

MERCREDI 11 AVRIL 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue le 11^e jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-huit à 20h00, à la salle du conseil située au 702, chemin de Boileau à Boileau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Meyer et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Wayne Conklin, conseiller #1
Marc St-Aubin, conseiller #3
Jean-Marc Chevalier, conseiller #5

Marc Ballard, conseiller #2
Ronald Roberts, conseiller #4
Barbara Mapp, conseillère #6

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1. OUVERTURE

Monsieur Robert Meyer annonce l'ouverture de la séance à 20:07

2. POUR ADOPTER DE L'ORDRE DU JOUR

180411-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 14 mars 2018
- 4.0 Période de l'assistance
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage)
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA
 - 5.5 Rapport du comité administratif et finance
 - 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Adoption du règlement 18-101 relatif au droit de mutation applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000.00\$
 - 6.2 Adoption du règlement 18-102 relatif à une taxe de secteur pour les citoyens du secteur du Lac Suffolk en regard à la recharge des frais de pompage dû au barrage de castor à l'entrée de l'impasse Suffolk
 - 6.3 Publicité Balade au cœur de la Petite Nation et de la Lièvre
 - 6.4 Soumission déposée par Charlebois et Gratton, CPA inc. pour l'audit et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017
 - 6.5 Soumission pour l'abat poussière
 - 6.6 Renouvellement de la cotisation de la Corporation des Loisirs de Papineau
 - 6.7 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglaçages des chaussées
 - 6.8 Demande d'utilisation des chemins municipaux pour les quadistes – Club Quad Petite-Nation
 - 6.9 Autorisation des dépenses incompressibles 2018
 - 6.10 Adjudication de contrats de service professionnels pour la rénovation de l'hôtel de ville – Projet TECQ
 - 6.11 Dépôt et adoption du rapport 2017 des activités et du plan de mise en œuvre local prévu en couverture incendie (année 8)
 - 6.12 Soumission pour le remplacement du copieur
 - 6.13 Renouvellement de l'entente de service de nivelage avec la municipalité de Harrington
 - 6.14 SQ – Priorités municipales
 - 6.15 Entériner la prolongation de contrat de l'employé #48
 - 6.16 Adoption d'un deuxième budget révisé pour 2018 (élection partielle)
 - 6.17 Adoption de la rémunération du personnel électoral
 - 6.18 Délégation de pouvoir au président d'élection pour les achats relatifs au scrutin
 - 6.19 Embauche de l'inspecteur en bâtiment et environnement
 - 6.20 Cotisation annuelle – Camping Québec
 - 6.21 Modification au calendrier des séances ordinaires – Juin 2018
 - 6.22 Mandataire auprès du MDDELCC
 - 6.23 Formation – inspectrice en bâtiment et environnement
 - 6.24 Embauche d'un journalier
 - 6.25 Embauche d'un journalier chauffeur
- 7.0 Finances
 - 7.1 Approbation des comptes fournisseurs au 31 mars 2018
 - 7.2 Activités financières
- 8.0 Seconde période de l'assistance

- 9.0 Varia
- 10.0 Correspondances diverses
 - 10.1 Journal du Député
- 11.0 Levée de la séance

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2018

180411-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 mars 2018 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

Douze (12) citoyens présents

Monsieur le maire répond aux différentes questions des citoyens

5.0 INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage) a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif et finance a été déposé
- 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 RÈGLEMENT 18-101

ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-101 RELATIF AU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AU TRANSFERT D'UN IMMEUBLE DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000.00\$

ATTENDU qu'en vertu de la Loi concernant des droits sur les mutations immobilières (RLRQ c. D-15.1) il est permis à une municipalité de fixer par règlement le taux supérieur à celui prévu au paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 2, pour toute tranche de base d'imposition qui excède 500 000\$ afin de percevoir un droit de transfert d'un immeuble situé sur son territoire;

ATTENDU que le conseil juge opportun d'adopter un tel règlement;

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 14 mars 2018;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance du 14 mars 2018;

180411-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

Et secondé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le conseil municipal de Boileau ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2 - TITRE

Le présent règlement s'intitule " *Règlement numéro 18-101 relatif au taux du droit de mutation applicable au transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500000\$*"

ARTICLE 3 - DÉFINITIONS

Aux fins du présent règlement, les mots et termes suivants signifient :

- Base d'imposition : la base d'imposition du droit de mutation au sens de l'alinéa 2 de l'article 2 de la Loi;
- Loi: la Loi concernant les droits sur les mutations immobilière (RLRQ c D15.1);
- Transfert: transfert tel que défini à l'article de la Loi;
- Municipalité : municipalité de Boileau.

ARTICLE 4 – TAUX DU DROIT DE TRANSFERT

Le taux du droit sur le transfert d'un immeuble dont la base d'imposition excède 500 000\$ est établi comme suit :

- Sur la tranche de base d'imposition de 500 000.01\$ à 700 000.00\$ 2%
- Sur la tranche de base d'imposition de 700 000.01\$ et plus 3%

ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

Adopté à l'unanimité

6.2 RÈGLEMENT NO. 18-102

ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-102 RELATIF À UNE TAXE DE SECTEUR POUR LES CITOYENS DU SECTEUR DU LAC SUFFOLK EN REGARD À LA RECHARGE DES FRAIS DE POMPAGE D'UN BARRAGE DE CASTOR À L'ENTRÉE DE L'IMPASSE DU LAC SUFFOLK

ATTENDU que depuis le 1^{er} janvier 2006, la MRC de Papineau s'est vu confier la responsabilité de la gestion et de l'entretien des cours d'eau de leur territoire en vertu des articles 103 à 109 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU que la MRC de Papineau a confié aux municipalités l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux des cours d'eau conformément aux dispositions de l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU que des travaux d'urgence ont dû être effectués à l'entrée du chemin impasse du Lac-Suffolk (chemin privé) pour rétablir l'écoulement normal des eaux afin d'éviter que les chemins municipaux (chemin du Lac à la Croix) et provinciaux (chemin de Boileau) soient emportés;

ATTENDU que pour couvrir les frais du coût des travaux de pompage du secteur du lac Suffolk le conseil juge opportun d'imposer une taxe de secteur pour les citoyens, secteur Lac Suffolk;

ATTENDU qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du 14 mars 2018;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance du 14 mars 2018;

180411-04 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

Et secondé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE le conseil municipal de Boileau ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

Le présent règlement s'intitule "Règlement numéro 18-102 relatif à une taxe de secteur pour les citoyens du secteur du lac Suffolk en regard à la recharge des frais de pompage dû au barrage de castor à l'entrée de l'impasse du Lac-Suffolk"

ARTICLE 3

L'objet du présent règlement vise à établir une taxe de secteur pour couvrir les frais des travaux de pompage effectués à l'entrée de l'impasse du Lac-Suffolk afin d'éviter l'emportement des chemins municipaux et provinciaux.

ARTICLE 4 – MONTANT

Pour rencontrer la dépense de 12 572.61\$ que la municipalité a encourue relativement au pompage, une taxe de secteur pour ces travaux sera exigée aux citoyens (41) du secteur du Lac Suffolk (41).

La compensation est fixée à un montant fixe de 306.65\$ par matricule utilisant l'impasse du Lac-Suffolk pour se rendre à leur propriété.

Ladite compensation sera exécutoire dès l'adoption de ce règlement et ne sera facturée qu'une seule fois et payable en 4 versements égaux.

ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

Adopté à l'unanimité

6.3 PUBLICITÉ BALLADE AU CŒUR DE LA PETTE-NATION ET DE LA LIÈVRE

ATTENDU que le guide touristique Ballade au cœur de la Petite Nation est présentement en préparation pour l'année 2018-2019 ;

ATTENDU que ce cahier permet une visibilité à la municipalité ;

180411-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE la municipalité s'annonce dans ce guide touristique au montant de 829.00 \$ plus taxes

Adopté à l'unanimité

6.4 SOUMISSION DÉPOSÉE PAR CHARLEBOIS GRATTON, CPA INC. POUR L'AUDIT ET LA PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU que le vérificateur comptable Daniel Charlebois, ca, a déposé une soumission pour la vérification et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 ainsi que la production de la déclaration fiscale fédérale T-2 pour la même période ;

ATTENDU que le mandat de vérification serait effectué en deux étapes : vérification intérimaire effectuée entre le 1^{er} octobre et le 15 décembre et vérification de fin d'année effectuée entre le 15 janvier et le 15 mars.

ATTENDU que les honoraires sont de l'ordre de 9 450 \$ pour le premier mandat et de 300 \$ pour le second auxquels seront ajoutées les différentes taxes en vigueur lors de la prestation des services du vérificateur comptable ;

ATTENDU que les travaux d'audit se rapportant au Programme PIIRL seront facturés au taux horaire de 135.00\$ de l'heure plus taxes;

180411-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE monsieur Daniel Charlebois de Charlebois et Gratton, CPA inc., soit mandaté pour effectuer la vérification et la préparation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 ainsi que la préparation de la déclaration fiscale fédérale T-2 pour la même période.

Adopté à l'unanimité

6.5 SOUMISSION POUR DE L'ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU que trois soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'épandage d'environ 64 000 litres d'abat poussière livrable en juin et aout 2018 :

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Multi Routes inc : | Prix au litre : 0.2890\$ taxes en sus |
| 2. Somavrac c.c. : | Prix au litre : 0.3400\$ taxes en sus |
| 3. Les Entreprises Bourget inc : | Prix au litre : 0.3130\$ taxes en sus |

180411-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE la soumission de Multi Routes inc. soit retenue au prix précité.

Adopté à l'unanimité

6.6 RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION DE LA CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU

ATTENDU que la municipalité de Namur est membre de la Corporation des Loisirs de Papineau;

180411-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le renouvellement et le paiement de la cotisation annuelle de la Corporation des Loisirs de Papineau, soient autorisés pour l'année 2018, soit un montant de 60.00\$ plus taxes ;

Adopté à l'unanimité

6.7 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES

ATTENDU que la Municipalité de Boileau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

180411-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Boileau confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2018-2019;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0% pour les non-membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité

6.8 DEMANDE D'UTILISATION DES CHEMINS MUNICIPAUX POUR LES QUADISTES – CLUB QUAD PETITE-NATION

ATTENDU que la municipalité de Boileau veut encourager l'implantation de sentier récréotouristique sur son territoire ;

ATTENDU que le Club Quad de Petite Nation a sollicité la municipalité de Boileau pour l'utilisation de ces chemins municipaux pour pouvoir rejoindre les sentiers du Club Quad Basses-Laurentides et du Club Quad Iroquois;

ATTENDU que la municipalité ne peut donner d'autorisation sur le chemin de Boileau étant donné que ce chemin relève directement du Ministère du Transport, de la mobilité durable et de l'électrification des Transports ;

180411-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE la municipalité de Boileau ne donne pas de droit de passage, mais seulement une tolérance de passage pour les chemins suivants :

- Chemin Maskinongé
- Chemin Brookdale
- Chemin du Bois Coursolle
- Chemin Saint-Rémi
- Chemin Rockway Valley

QU'advenant une problématique, la municipalité se réserve le droit d'interdire toute circulation sur les chemins ci-haut mentionnés ;

QUE la directrice générale avise la Sûreté du Québec de cette tolérance et de toute modification à venir s'il y a lieu.

N'ayant pas l'unanimité, le maire demande le vote

Les conseillers : Wayne Conklin, Marc Ballard, Marc St-Aubin, Ronald Roberts, et Jean-Marc Chevalier votent pour.

La conseillère Barbara Mapp vote contre la proposition

Adoptée à la majorité des voix

6.9 AUTORISATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 2018

ATTENDU que la municipalité doit faire face à des dépenses, dites incompressibles au cours de l'année 2018;

ATTENDU que ces dépenses doivent être approuvées par le conseil;

PAR CONSÉQUENT

180411-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE le conseil autorise les dépenses incompressibles selon la liste ci-dessous et autorise le maire ou le procureur et la directrice générale ou la secrétaire-trésorière adjointe à en effectuer le paiement selon, soit la date d'échéance, soit les modalités prévues par la dépense.

Liste des dépenses incompressibles

- ❖ Rémunération des élus
- ❖ Rémunération des employés municipaux ou autres salaires
- ❖ Contributions de l'employeur ou bénéficiaires sociaux

- ❖ Remises aux gouvernements
- ❖ Contrats déjà signés
- ❖ Frais de déplacement et allocations de dépenses
- ❖ Électricité
- ❖ Téléphone
- ❖ Immatriculation des véhicules
- ❖ Frais de postes
- ❖ Assurance
- ❖ Quote-part
- ❖ Sureté du Québec
- ❖ Visa
- ❖ Dons.

Adopté à l'unanimité

6.10 ADJUDICATION DE CONTRATS DE SERVICE PROFESSIONNELS POUR LA RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE – PROJET TECQ

ATTENDU le projet de rénovation de l'hôtel de ville et l'aménagement d'installations pour donner accès aux personnes à mobilité réduite a été approuvée par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec 2014- 2018 (TECQ);

ATTENDU qu'un organisme municipal peut attribuer un contrat de gré à gré lorsque le montant est en deçà de 25 000.00\$;

ATTENDU que les soumissions suivantes ont été déposées par les professionnels suivants :

- | | |
|--|----------------------------|
| ➤ Ingénierie : ANDRÉ PILON INGÉNIEUR-CONSEIL | 21 200.00\$ (taxes en sus) |
| ➤ Architecture : J. DAGENAIS ARCHITECTE | 21 200.00\$ (taxes en sus) |
| ➤ Relevé topographique : ARPENTECH DES LAURENTIDES | 1 100.00\$ (taxes en sus) |

180411-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE le conseil accorde les contrats pour la fourniture de services professionnels mentionnés ci-haut aux différents soumissionnaires aux prix précités.

QUE le conseil de la municipalité de Boileau autorise madame Cathy Viens, directrice générale à procéder à l'affichage de la demande d'appel d'offres sur SE@O dès réception des plans et devis.

N'ayant pas l'unanimité, le maire demande le vote

Les conseillers : Wayne Conklin, Marc Ballard, Marc St-Aubin, Ronald Roberts, et Jean-Marc Chevalier votent pour.

La conseillère Barbara Mapp vote contre la proposition

Adoptée à la majorité des voix

6.11 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT 2017 DES ACTIVITÉS ET DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE PRÉVU EN COUVERTURE INCENDIE (ANNÉE 8)

180411-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le rapport des activités et le plan de mise en œuvre prévu en couverture incendie soit et est adopté tel que présenté

Adopté à l'unanimité

6.12 SOUSSION POUR LE REMPLACEMENT DU COPIEUR

ATTENDU que le contrat de location du copieur se termine au 8 mai 2018;

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été déposées:

- | | |
|--------------------------|---|
| 1. Imprimerie Papineau : | 139.95 \$ taxes en sus / mois pour location |
| | 0.00 \$ convertisseur en Word |
| | 0.008 \$ par copie (taxes en sus) |
| | 0.065 \$ par copie couleur (taxes en sus) |

2. XMA Solutions d'affaires : 130.93 \$ taxes en sus / mois pour location
49.00 \$ taxes en sus / mois pour convertisseur en Word
0.075 \$ par copie (taxes en sus)
0.069 \$ par copie couleur (taxes en sus)

180411-14 Il est proposé par monsieur Jean-Marc Chevalier

QUE le copieur de marque XEROX (3.54 w) est plus énergivore que le CANON (0.8 w) en mode économie;

QUE le copieur XEROX charge des frais additionnels de 49.00\$ par mois alors que c'est inclus dans le CANON pour convertir les PDF en Word;

QUE la municipalité de Boileau accepte le contrat de service soumis par Imprimerie Papineauville pour une durée de 60 mois à raison de 139.95 \$ plus taxes par mois, plus les frais par copies;

QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à signer ce contrat de service avec Imprimerie Papineauville.

Adopté à l'unanimité

6.13 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE NIVELAGE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE HARRINGTON

ATTENDU que l'entente de service intermunicipale pour le nivelage du chemin Maskinongé avec la municipalité de Harrington est venue à échéance à l'automne 2017;

ATTENDU que les deux (2) parties sont d'accord pour renouveler l'entente pour l'année 2018 au même taux que 2017, soit 125.00\$ de l'heure;

180411-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE l'entente entre les deux (2) municipalités soit renouvelée pour l'année 2018;

QUE le conseil de la municipalité de Boileau autorise et mandate monsieur Robert Meyer, maire et madame Cathy Viens, directrice générale à titre de signataire de cette entente intermunicipale entre les municipalités de Harrington et de Boileau.

Adopté à l'unanimité

6.14 SURETÉ DU QUÉBEC – PRIORITÉS MUNICIPALES 2018

ATTENDU que la Sureté du Québec a mis en place en avril 2012 un suivi personnalisé pour une problématique d'intérêt portant sur la sécurité de notre municipalité ;

180411-16 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE la municipalité de Boileau demande à la Sureté du Québec de mettre l'accent sur les points suivants:

- Contrôle de la vitesse et respect de la signalisation, des arrêts
- Port du casque des usagers des véhicules hors route
- Surveillance lors de la période de la chasse de manière à rassurer autant les chasseurs que les citoyens

Adopté à l'unanimité

6.15 ENTÉRINER LA PROLONGATION DE CONTRAT DE L'EMPLOYÉ #48

ATTENDU que le responsable de la voirie est en congé de maladie;

ATTENDU que l'employé #30 est en accident de travail, et ce, depuis 7 décembre 2017;

ATTENDU que la fin du contrat de l'employé #48 était le 31 mars 2018;

180411-17 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE la municipalité de Boileau prolonge le contrat de l'employé #48, et ce, jusqu'au 27 avril 2018.

Adopté à l'unanimité

6.16 ADOPTION D'UN DEUXIÈME BUDGET RÉVISÉ POUR L'ANNÉE 2018 (ÉLECTION PARTIELLE)

CONSIDÉRANT qu'une élection partielle se tiendra le 6 mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 2000.00\$ est nécessaire au bon fonctionnement de l'élection partielle;

CONSIDÉRANT le tableau joint en annexe à la présente, présentant les transferts de postes budgétaires dans le but de produire un deuxième budget révisé 2018;

180411-18 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE ce conseil adopte les transferts de postes budgétaires tels que présentés dans le tableau joint en annexe à la présente pour en faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité

6.17 ADOPTION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORALE – PARTIELLE MAI 2018

ATTENDU que le Ministère des Affaires municipales et Occupation du Territoire a révisé le tableau des rémunérations pour le personnel électoral le 19 juillet 2017;

ATTENDU que la rémunération payable lors d'une élection est fixée par le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendum municipaux;

ATTENDU qu'un conseil municipal peut statuer, en vertu de l'article 88 de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités, sur la rémunération à être versée lors de la tenue d'une élection ou de référendum;

ATTENDU que la période d'ouverture du bureau de vote par anticipation est de 8 heures consécutives et que la journée du scrutin, celle-ci est d'une période de 10 heures consécutive en plus du travail effectué avant et après les opérations électorales;

ATTENDU que le 19 juillet 2017, le MAMOT nous avisait qu'il procédait à la prépublication à la Gazette officielle du projet de *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* et que ce nouveau cadre réglementaire sera applicable dès que le Règlement sera édicté après la période de prépublication;

ATTENDU que le 21 septembre 2017, le MAMOT nous avisait que le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux (le Règlement) a été publié 20 septembre 2017, à la Gazette officielle numéro 38;

ATTENDU que le pourcentage d'indexation du tarif des rémunérations payables aux employés lors d'élections et de référendums municipaux pour l'exercice 2018 est de 1,502%.

180411-19 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE la résolution 17-05-104 soit abrogée et remplacée par celle-ci;

QUE le conseil de la municipalité de Boileau adopte la rémunération du personnel électoral qui suit :

Président d'élection	
	Nouvelle
Confection et révision de la liste électorale	545.00\$
Vote par anticipation	363.00\$
Jour du scrutin	545.00\$
Rapport de dépenses par candidat	75.00\$
Rapport financier par candidat	34.00\$
Secrétaire d'élection	
Confection et révision de la liste électorale	410.00\$
Vote par anticipation	275.00\$
Jour du scrutin	410.00\$
Scrutateur	
Vote par anticipation	15.00\$ / hr
Jour du scrutin	

Dépouillement	
Formation	12.00\$ / hr
Primo	
Vote par anticipation	15.00\$ / hr
Jour du scrutin	
Formation	12.00\$ / hr
Secrétaire de vote	
Vote par anticipation	14.50\$ / hr
Jour du scrutin	
Dépouillement	
Formation	12.00\$ / hr
Membre table de vérification	
Vote par anticipation	12.00\$ / hr
Jour du scrutin	
Formation	
Personnel de la commission de révision	
Réviseur	17.00\$ / hr
Réviseur secrétaire	
Agent réviseur	
Formation	12.00\$ / hr

ET d'autoriser le déboursé de la rémunération de tout le personnel électoral suivant l'approbation du président d'élection

Adopté à l'unanimité

6.18 DÉLÉGATION DE POUVOIR AU PRÉSIDENT D'ÉLECTION POUR LES ACHATS RELATIF AU SCRUTIN

CONSIDÉRANT que la directrice générale est d'office la présidente d'élection soit pour une élection ou un référendum;

CONSIDÉRANT qu'à titre de président d'élection, il incombe au titulaire d'engager un certain nombre de dépenses, tel que des frais de publications, d'impression des bulletins de vote, de la rémunération du personnel, matériel d'élection, repas du personnel électoral, etc.;

180411-20 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE le conseil municipal délègue le pouvoir au président d'élection, madame Cathy Viens, pour les achats et les dépenses relatifs au scrutin électoral du 6 mai 2018

Adoptée à l'unanimité

6.19 EMBAUCHE DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

180411-21 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE le comité de sélection recommande l'embauche de madame Miriam Atkinson;

QUE madame Atkinson soit et est embauchée au titre d'officier municipal en bâtiment et en environnement, coordonnateur en environnement pour la municipalité de Boileau, et ce, en date du 12 avril 2018, incluant une probation de trois (3) mois. Après ladite période de probation et selon l'évaluation, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution;

QUE le conseil autorise la directrice générale et le maire à signer un contrat de travail avec ledit candidat, lequel définira ses conditions de travail.

Adopté à l'unanimité

6.20 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION - CAMPING QUÉBEC.COM

ATTENDU que le renouvellement à Camping Québec.com pour l'année 2018 a été déposé au conseil municipal;

ATTENDU que la contribution annuelle 2018 est de 246.41\$, taxes en sus;

180411-22 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE la municipalité de Boileau renouvelle son adhésion pour l'année 2018 avec Camping Qubec.com au cout précité.

Adopté à l'unanimité

6.21 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES – JUIN 2018

CONSIDÉRANT que la directrice générale sera absente le 13 juin 2018:

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 148.1.1 du Code municipal du Québec, une modification peut être apportée au calendrier des réunions du conseil;

180411-23 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE la réunion du 13 juin 2018 soit devancée au 11 juin 2018;

QU'un avis public soit affiché aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site WEB de la municipalité pour informer du changement de date de la réunion de juin 2018.

Adopté à l'unanimité

6.22 MANDATAIRE AUPRÈS DU MDDELCC

ATTENDU que la municipalité doit faire parvenir un avis concernant la distribution d'eau non potable pour le parc municipal (camping, terrain de balle, parc pour enfant) au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

180411-24 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE madame Cathy Viens, directrice générale, secrétaire-trésorière soit et est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Boileau tous les documents relatifs à ce dossier;

Adopté à l'unanimité

6.23 PARTICIPATION DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT À UNE FORMATION SUR LA GESTION DES EAUX

180411-25 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE le conseil municipal autorise madame Miriam Atkinson à participer à la formation "Système de gestion des eaux" au montant de 430.00\$ incluant l'hébergement;

QUE le coût pour la formation et le déplacement sera défrayé par la municipalité de Boileau.

Adopté à l'unanimité

6.24 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER

180411-26 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE la municipalité de Boileau procède à l'embauche de monsieur Serge Proulx à titre de journalier pour la période estivale et sur appel;

QUE le conseil autorise la directrice générale et le maire à signer un contrat de travail avec ledit candidat, lequel définira ses conditions de travail.

Adopté à l'unanimité

6.25 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER CHAUFFEUR PERMANENT, TEMPS PLEIN

180411-27 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE monsieur Keith Currie soit et est embauché à titre de journalier chauffeur, permanent, temps plein pour la municipalité de Boileau, et ce, à partir du 30 avril 2018;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer une entente de travail avec ledit candidat, lequel définira ses conditions de travail, tel que mentionné dans la description de tâche du poste de journalier chauffeur.

N'ayant pas l'unanimité, le maire demande le vote

Les conseillers : Wayne Conklin, Marc Ballard, Marc St-Aubin, Ronald Roberts, et Jean-Marc Chevalier votent pour.

La conseillère Barbara Mapp vote contre la proposition

Adoptée à la majorité des voix

7.0 FINANCES

7.1 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de mars 2018 totalisant un montant de 71 629.89\$.

180411-28 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 71 629.89\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

7.2 ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je soussignée certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 6 et 7.1) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

8.0 SECONDE PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

9.0 VARIA

10.0 CORRESPONDANCES DIVERSES

10.1 Journal du Député

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

180411-29 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE la séance soit et est levée à 21h05

Adopté à l'unanimité

Robert Meyer
Maire

Cathy Viens
Directrice générale, Secrétaire-trésorière

Lors de la séance plénière du 4 avril 2018, tenue de 18h30 à 21h00, étaient présents monsieur le maire, Robert Meyer et les conseillers suivants :

Wayne Conklin
Jean-Marc Chevalier

Marc St-Aubin
Barbara Mapp

Marc Ballard

La directrice générale, madame Cathy Viens était également présente.

